

D'autre part,

La notion de covisibilité sur le projet depuis les coteaux et surtout depuis les villages de Pargny-lès-Reims et Coulommès-la-Montagne, paraît très impactante. De plus, la spécificité de ce site est d'être implanté sur une butte de plusieurs mètres qui le rend d'autant plus visible depuis les villages.

Pour cette raison, l'insertion d'un parc photovoltaïque dans la plaine située au pied de la Montagne de Reims est un projet qui mérite une insertion paysagère de qualité permettant de réduire et surtout d'insérer ce projet d'ampleur dans son environnement. Pour ce faire, nous vous recommandons de poursuivre et d'étoffer la haie vive qui contourne l'ensemble des parcelles ou seront implantées ce parc photovoltaïque. Cette haie vive pourra être réalisée avec des végétaux d'essences indigènes qui s'adapteront au sol et climat dans lequel elle sera plantée. Nous vous recommandons les espèces ci-dessous pour réaliser cette haie et surtout nous restons à votre écoute pour vous accompagner sur l'aménagement de cette haie :

Arbres : *Alisier blanc, Erable champêtre, Bouleau verruqueux, Charme commun, Sorbier des oiseleurs, Poirier sauvage, Pommier commun, Sorbier des Oiseleurs, Tilleul des bois, arbres fruitiers...*

Arbustes : *Aubépine épineuse, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Sureau noir, Noisetier, Viorne lantane et Viorne obier, Eglantier commun, Prunellier ...*

Afin de ne pas constituer de point noir paysager, le réseau de raccordement devra faire l'objet d'une intégration exemplaire ou, mieux, sera enfoui, conformément à la charte du Parc (art.3). Il est aussi recommandé de choisir une teinte foncée pour les façades des postes de livraison et de transformation, à nuance de terre ou de beige, pour se fondre avec les couleurs profondes de l'environnement et d'opter pour des cellules de teinte noire ; le traitement anti-reflets des panneaux est indispensable.

Ensuite,

En complément de la haie arbustive et arborée citée plus haut, des zones enherbées sans gestion devront être maintenues ou créées. Ces éléments serviront de refuge aux espèces présentes sur le site.

L'entretien de la végétation devra se faire sans utilisation d'herbicides et en maintenant des zones refuges herbacées et arbustives en privilégiant : Pâturage extensif, Gestion différenciée avec des zones plus ou moins entretenues en fonction des contraintes techniques, fauche à la fin de l'été / voire une en juin et une en septembre. S'il est prévu d'enrichir la flore par l'intermédiaire de semis, il faut veiller à ce que les graines soient labellisées « végétal local ».

Le projet veillera également à limiter le plus possible l'imperméabilisation du sol (voies d'accès etc...).

Si le site est entouré de clôtures afin de limiter l'accès aux grands mammifères, préférer les matériaux de type bois (essences indigènes) et prévoir des passages pour la petite faune.

Comme indiqué au sein de l'étude d'impact, il faudra bien veiller à la gestion extensive de la végétation et une gestion de l'ensemble des rejets de polluants (huiles de vidanges des engins, huiles hydrauliques, inhibiteurs de rouille, antigel etc...).

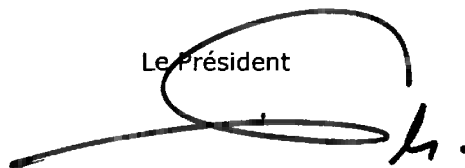
L'inventaire de l'entomofaune est léger car il ne prend pas en compte les périodes favorables à l'émergence de certaines espèces « potentiellement présentes ». Un seul passage fin juillet pour les odonates, les orthoptères et les rhopalocères, nous semble très léger au vu du contexte du site. Deux à trois passages supplémentaires sont à envisager pour les rhopalocères de mai à juillet.

Nous demandons aussi à ce que les stations de Laïche écartée (*Carex divulsa*) et de l'Onopordon fausse acanthe (*Onopordum acanthium*) soient préservées avec une zone tampon de trois mètres. Ces stations devront être matérialisées, afin d'éviter toutes dégradations lors de l'entretien des panneaux. Ces stations devront faire l'objet d'un fauchage tardif.

Enfin, pour tout projet au sein du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des études fines avant et après la mise en place de la centrale doivent être envisagées afin d'obtenir des données fiables sur les impacts positifs ou négatifs de ce type de projet sur la faune, la flore et les habitats en place sur le site et à proximité. Ces études peuvent être réalisées par des structures naturalistes ou lors de stages annuels. Les protocoles seront établis de façon concertée avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Dominique LEVEQUE
Conseiller départemental
Maire d'Ay